



NOM et prénom : Neuray Julie

AGREMENT en matière :

- Civile et commerciale

Date de prestation de serment : 21/09/2009

Lieu d'exercice de la médiation : Liège et environs

Contact par :

- Téléphone : 04/252.21.33
- E-mail : julie.neuray@henry-mersch.be

Site internet : [www.henry-mersch.be](http://www.henry-mersch.be)

Honoraires : 65 € HTVA par heure et par partie

Informations complémentaires diverses :

→ Origine de votre intérêt pour la médiation ?

Dans le cadre de ma profession d'avocat, j'ai constaté qu'une procédure judiciaire n'offrait pas toujours une réponse opportune et adéquate pour les parties en conflit. La lenteur et le coût d'une procédure judiciaire peuvent également être un frein.

A l'inverse d'une procédure judiciaire, où l'un attaque et l'autre se défend et où la solution est imposée aux parties par un tiers, la médiation est un processus qui permet de rétablir, notamment grâce à l'intervention du médiateur, un dialogue entre les parties et de construire une solution, selon leurs attentes et leurs besoins. Chaque partie peut s'exprimer et être entendue de l'autre.

→ Ce qui vous définit comme médiateur ?

La volonté de permettre aux parties de redevenir maître de leur conflit, tout en leur offrant un cadre au sein duquel rétablir le dialogue et y construire une solution pratique, acceptée par chacun.

→ Que signifie pour vous « réussite » ou « échec » d'une médiation ?

Dans un conflit, réussir à remettre les parties autour de la table est déjà une réussite ! Ensuite, l'aboutissement du processus dépend des parties et de la manière dont elles souhaitent gérer leur litige.